

Les menaces qui pèsent sur les libertés académiques et les attaques, toujours plus nombreuses, contre les scientifiques

Elles sont extrêmement inquiétantes, y compris dans notre propre pays. En présentant sur un plan d'égalité la parole de scientifiques experts sur un sujet donné et celle de contradicteurs non experts, la grande majorité des médias transforme la confrontation de raisonnements rigoureux en un simple débat d'opinion.

Aujourd'hui, des journalistes, des influenceurs, des personnalités politiques s'expriment en dehors de toute démarche scientifique. Cela engendre un scepticisme dangereux au sein de la société.

Les libertés académiques et l'indépendance de la recherche ne sont pas un luxe, mais sont indispensables à une recherche publique de qualité. Elles permettent notamment la recherche fondamentale et sont garanties d'un système ouvert et source permanente de progrès sur tous les fronts de la connaissance. Le statut de fonctionnaire est le garant de cette indépendance.

Un exemple particulièrement inquiétant des attaques récentes contre les libertés académiques est l'instauration de **ZRR (Zones à Régime Restrictif)**. Limitées, à l'origine, à une pièce hébergeant des données ou des substances sensibles, les ZRR s'étendent désormais à des bâtiments entiers, voire à des sites. **Dans ces zones, tout est soumis à l'autorisation du Fonctionnaire Sécurité Défense, y compris les visites de collègues et les recrutements.**



Le financement de la recherche depuis plusieurs années, c'est surtout comment gérer la pénurie !

Pour le président de la République, la Loi de programmation de la recherche (LPR) de 2020 est « un rattrapage qui nous ramène aujourd'hui à un niveau comparable, sur la partie publique aux États-Unis et au Royaume-Uni ». Mais il ne prend en compte ni la croissance, ni l'inflation...

Le prétendu effort de recherche français reste notamment bien inférieur à celui du Royaume Uni (2,9 % du PIB), de l'Allemagne (3,13 %), ou encore de la Belgique et de la Suède (3,41 %). Les chiffres sont donnés par le gouvernement lui-même.

L'objectif fixé par l'Union européenne dans le cadre de la « stratégie Europe 2020 » d'arriver à 3,0 % du PIB, n'a jamais été atteint par la France, qui ne cesse d'accroître son retard au sein de l'Europe.

La cible de la LPR 2020 était d'atteindre ces 3% du PIB consacrés à la recherche et au développement, dont 1% du PIB dans la recherche publique en 2030. Mais cet objectif ne sera pas atteint puisque l'État ne respecte pas ses engagements.

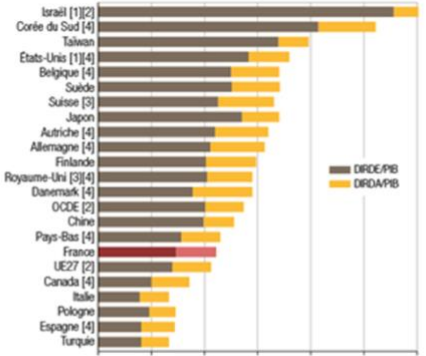
Alors, quel est l'avenir de la recherche publique dans notre pays ?

Dans la DIRD (Dépense Intérieure de Recherche et de Développement), la part des dépenses de recherche publique dans le PIB a en réalité baissé, pour approcher les 0,75% (contre 0,80% en 2010)

Le crédit d'impôt recherche (CIR) est devenu la dépense fiscale la plus coûteuse avec ses 7,858 milliards d'euros en 2024 malgré une efficacité limitée en regard de son coût. Il est pourtant en constante augmentation depuis sa mise en place.

Pays	1996	2022	Augmentation
Allemagne	2,1	3,1	46%
Chine	0,6	2,5	325%
Corée du sud	2,2	5,2	136%
France	2,2	2,2	0%
Israël	2,6	6,0	132%
Japon	2,7	3,4	26%
USA	2,4	3,6	50%
OCDE	2,1	2,7	29%

Tableau 1. Évolution de la dépense intérieure de recherche et de développement (DIRD) en % du PIB



[1] Dépenses en capital exclues (toutes ou en partie). [2] Données estimées. [3] Données 2021. [4] Données provisoires. Source : MESR-DGESIP/DGRI-SIES, OCDE.

Figure 1. Dépense intérieure de R&D en % du PIB dans les principaux pays de l'OCDE et de la Chine en 2022. DIRDE : entreprises ; DIRDA : administrations



On ne peut pas parler du niveau de financement sans mentionner **la gymnastique budgétaire du gouvernement avec les fonds de roulement de nos établissements, qui pourrait s'apparenter à une pyramide de Ponzi**, diminuant les attributions chez les uns en siphonnant ces fonds pour redistribuer l'argent ainsi 'épargné' aux autres...

La ficelle est de taille ! Nous aurions des bas de laine ou de l'argent dont nous n'aurions pas besoin.

Le ministère ordonne ainsi à notre direction comme à celle des autres établissements de l'ESR, de puiser dans ses fonds de roulement.

Ce détournement de la fonction des fonds de roulement sert essentiellement de variable d'ajustement à l'austérité. En effet, le gouvernement utilise ces fonds pour payer des mesures salariales (dégel temporaire du point d'indice, CAS pension...) qui lui incombent, pour pouvoir faire fonctionner la recherche dans le cadre d'un budget annuel contraint, voire pour compenser des gels de crédits.

Mais en fait, il n'y a dans cette partie de trésorerie que peu d'argent disponible, étant donné les réserves de précaution réglementaires et l'engagement pluriannuel qui représente la grande majorité de ces fonds.

Aujourd'hui, l'Inserm a touché le fond... de cette réserve, puisqu'il n'est même plus en capacité de déclencher des projets de recherche en urgence si nécessaire Comme il l'a fait lors de la crise du Covid.

Financement par appel à projet (AAP) exclusivement puisque 90% de budget de la subvention d'État sert à payer les salaires.

Les AAP, système de mise en compétition pour l'accès aux moyens, représentent aujourd'hui près de 90% du fonctionnement des laboratoires (contre seulement 10% en 1980).

Austérité mais gâchis d'argent... et de temps :

Il a plusieurs fois été estimé que **chaque euro d'argent public gagné sur AAP coûte entre 0,5 et 1,5 euro** supplémentaire d'argent public, en coûts salariaux (pour concevoir, rédiger, évaluer des projets dont les 3/4 non retenus, etc...) et coûts cachés (notamment pour assurer la gestion de projets émergeant à de multiples guichets).

Ce dispositif vise également à réduire le nombre des collectifs de recherche et réduire ainsi les effectifs de fonctionnaires puisqu'aujourd'hui plus de 40 % des effectifs de l'Inserm sont des CDD.

Une large part du temps de travail des scientifiques n'est plus consacré à la recherche mais à la chasse aux contrats. Les injonctions actuelles faites aux chercheur·ses d'émerger sur les appels européens complexes, ne font qu'amplifier ces effets délétères.

Nous sommes en plein **conditionnement du financement de l'ESR à des exigences politiques**, mais au fait, qui décide des grandes orientations et des sujets plus précis ? Qui pilote ensuite et avec quels critères d'évaluation ? l'HCERES ?

Les griefs contre le mode d'évaluation par le HCERES sont multiples. Les objectifs et les critères d'évaluation ne sont pas publics. La composition des commissions ne l'est pas non plus, tous ses membres étant choisis dans une opacité complète. Rien n'est mis en place publiquement pour prévenir les conflits d'intérêt. Les autrices et auteurs des rapports ne sont pas connus, les rapports n'étant pas signés.



Attractivité ? Ou précarité, rémunérations indécentes, aplatissement des grilles et déroulé de carrière incertaine.

La part croissante de nouveaux contrats à durée déterminée dans la recherche mine notre statut : CDI de missions scientifiques, chaires de professeur junior, CDD de projets.

Or notre statut garantit l'égalité de traitement sur tout le territoire pour l'accomplissement de nos missions de service public indépendamment des pouvoirs politiques, religieux, patronaux...

Un véritable déroulement de carrière doit être garanti aux agent·es de la Recherche avec deux grades au maximum par corps et doublement de l'indice de rémunération pour une carrière complète. Et un déroulé **de carrière comparable doit également être proposé aux personnels contractuels.**

L'augmentation du nombre de postes titulaires reste néanmoins centrale pour préserver les savoir-faire.

Post-doc + 9,4 ans pour le recrutement des chargé·es de recherche à l'Inserm ce n'est pas vraiment ce que l'on peut considérer comme un début de carrière attractif !

Il est impératif que les recrutements des jeunes chercheurs et chercheuses, se fasse au plus près de la thèse.

La place des femmes dans la recherche doit être mieux reconnue

Les systèmes de primes au mérite et le financement par projets tendent à accroître l'inégalité salariale entre les femmes et les hommes.

Les femmes sont encore majoritaires dans les CDD, CDI, vacations, temps partiels, congés parentaux, congés proche-aidant etc. Cette inégalité se retrouve dans l'attribution des primes qui peuvent être réduites/supprimées de manière arbitraire dans certaines situations (congé maternité/parental, temps partiel etc.) ou attribuées à certaines fonctions de direction ou de responsabilité, souvent majoritairement masculines. Ces inégalités salariales vont peser sur les femmes tout au long de leur carrière et également au moment de leur retraite.

A noter que globalement, dans la recherche, les CDD (de projets, de missions), les contrats doctoraux et ou postdoctoraux sont également sources de discrimination au regard d'un congé maternité : **les financements locaux, nationaux et européens ne prennent pas en compte les interruptions de contrat**, la date de fin du contrat restant inchangée.

Et les 3/4 des AAP sont remportés par des hommes.

De plus dans nos laboratoires, les femmes sont particulièrement exposées aux violences sexistes et sexuelles (VSS). En effet, la relation hiérarchique et de dépendance entre, par exemple, un·e directeur·rice et son agent·e ou entre un·e doctorant·e et son directeur·rice de thèse, est particulièrement propice au harcèlement sexuel et aux agressions. Les femmes de nationalité étrangère, loin de leurs familles, les doctorantes et les jeunes femmes en CDD sont particulièrement vulnérables. La tolérance zéro face à de tels actes doit être appliquée. De même, toutes formes de discriminations et d'agressions doivent être combattues.

Simplification : comment faire avec des outils mutualisés calamiteux ?



Les directions des établissements publics à caractère scientifique et technique (EPST) et des établissements d'enseignement supérieur publics, décident de manière unilatérale, décident la mise en place de nouveaux outils numériques de gestion liés au financement de la recherche par projets.

Ces logiciels ont un fonctionnement souvent inadapté et sclérosant avec des consignes d'utilisation complètement verrouillées (SIFAC+, Notilus, etc.).

Ils mettent en souffrance non seulement nos collègues administratifs mais également tous les intervenants dans les laboratoires.

Ces applications sont le plus souvent déployées alors que leur fonctionnement n'est pas encore stabilisé et sans prendre en compte les besoins des utilisateurs finaux.

Là encore la perte de temps est considérable et les conditions de travail fortement dégradées.

Alors lorsqu'on nous annonce l'arrivée de l'IA pour simplifier les choses nous sommes septiques. Nous pensons que c'est encore une manière de gérer la pénurie de personnels d'accompagnement à la recherche.

Si en plus, cette IA est annoncée comme une co-scientiste capable de rédiger des programmes de recherche, là nous sommes carrément inquiets pour l'avenir !

Nous avons des experts formidables dans notre institut, à tous les niveaux. Il est grand temps que notre direction et le gouvernement s'en rendent compte !

Le SNTRS CGT Revendique

- Un budget récurrent permettant aux laboratoires de travailler sereinement sans être contraints à la course aux financements ;
- Des organismes de recherches nationaux (ONR), constitués de fonctionnaires dans toutes les catégories et consacrant leur plein temps à la recherche, aux capacités stratégiques et tactiques suffisantes pour développer les recherches dont le pays a besoin, en toute indépendance des lobbies et des intérêts politiques ;
- Un nombre de postes statutaires permettant de titulariser les contractuels, dont les compétences sont indispensables au fonctionnement de nos laboratoires ;
- Des rémunérations à la hauteur de notre engagement, de notre expertise et de nos diplômes, et comparables au reste de la fonction publique ;
- Le droit d'avoir des outils numériques à la hauteur de nos missions ;
- La suppression de l'ANR et des AAP qui par leurs frais de gestion engloutissent une grande partie des financements de la recherche ;
- La suppression du HCERES et le retour à une évaluation par les pairs uniquement, pour des critères d'évaluation transparents et justes, loin des indicateurs de performance qui dévaluent notre travail ;
- Une politique de science ouverte indépendante de la prédation commerciale ;
- Une meilleure prise en compte de la place des femmes dans la recherche, la fin du plafond de verre.

Depuis trop longtemps, notre rôle n'est plus de faire avancer le front des connaissances. Nous devons devenir des entrepreneurs. Notre utilité sociale est mesurée à notre capacité à récolter des financements.

Pourtant ce n'est pas pour cela que nous avons choisi ce métier !

Nous revendiquons le droit de toutes les catégories du personnel d'accomplir leur mission première : le développement et le progrès de la recherche au profit du plus grand nombre.

AGISSONS ENSEMBLE

**Pour défendre la recherche publique et ses valeurs,
rejoignez-nous et faisons entendre notre voix !**

